

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 1

Artikel: Durée de travail et salaires des tapissiers en Suisse : de l'ouvrier sur bois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cours des événements.

Las des frottements, des chicanes et des tiraillements continuels résultant des conditions de tarif expliquées plus haut, les ouvriers tailleurs de pierre, à St-Margrethen, dénoncèrent le 1^{er} septembre le tarif existant. On avisa les patrons qu'il s'agissait bien moins cette fois d'une augmentation de salaire que de l'établissement d'un tarif sérieux, adapté à l'architecture actuellement appliquée.

Pour toute réponse, les entrepreneurs des carrières présentèrent aux ouvriers les mêmes propositions présentées peu avant à leurs camarades à Zurich. On s'est tout de suite aperçu de l'influence de la Fédération des patrons du bâtiment, d'autant plus que la réponse se terminait par des menaces contre les ouvriers au cas où ceux-ci se refuseraient d'accepter les propositions des patrons.

Malgré ces menaces, les ouvriers décidèrent de maintenir leurs revendications, et c'est là-dessus que les patrons des carrières et des chantiers à St-Margrethen ont prononcé le lock-out. A partir du 21 septembre, 96 ouvriers, tous membres de la Fédération des travailleurs de la pierre, se trouvaient sur le pavé pour avoir exigé un tarif et pour s'être refusés d'admettre la journée de 10 heures et la suppression du contrôle du syndicat aux ateliers, aux chantiers et dans les carrières.

Les patrons pensèrent probablement qu'après 4 ou 5 semaines de lutte les ouvriers renonceraient volontiers à leurs revendications, mais ils ont dû reconnaître combien ils s'étaient trompés.

Par contre, les patrons avaient calculé juste, en comptant d'avance sur l'appui des autorités. En effet, les autorités fédérales qui étaient chargées de la répartition des commandes pour les travaux du nouveau bâtiment postal à St-Gall, prolongèrent de 3 mois le délai pour la présentation des offres. De ce fait, le patronat se sentait fort pour défendre sa cause, et c'est en vain que les autorités cantonales de St-Gall (le chef du département de justice) cherchaient à intervenir. Les patrons de St-Margrethen ne pouvaient entrer en tractations même s'ils l'auraient désiré, la Fédération des patrons du bâtiment était là pour commander.

Bientôt tout l'arsenal du patronat fut sorti pour le combat à livrer à l'organisation ouvrière. D'abord, on retint aux ouvriers, pour les intimider, une partie du salaire, puis des listes noires furent expédiées dans toutes les directions.

Certes, les ouvriers n'entendaient pas accepter sans autre de pareilles procédures. Immédiatement, ils portèrent plainte, et actuellement deux procès sont en cours à ce sujet.

De leur côté, les patrons se sont rendus en Allemagne pour trouver des kroumirs. Le résultat de leurs recherches étant plutôt négatif, malgré le grand nombre d'agents envoyés à la chasse, les sujets des patrons dirigèrent leurs pas vers la Hongrie. Dans ce pays, il semblait au début que la cause patronale aurait plus de chance. Après quelques semaines de recherches, près de 40 ouvriers étaient rassemblés pour venir en Suisse. Cependant, au moment du départ, les ouvriers hongrois eurent vent de l'affaire et résolurent de rester dans leur pays. Ainsi plus de 2000 couronnes pour les frais de recherches étaient sacrifiées en vain.

Dans leur colère pour tant d'insuccès, les patrons cherchèrent à exciter la population de St-Margrethen contre les ouvriers lock-outés. Il s'agissait de provoquer des conflits entre les ouvriers et la population de la localité, pour avoir un prétexte justifiant la demande d'expulsion des victimes du lock-out. Les patrons de St-Margrethen, dans leur rage de voir la lutte se prolonger, recoururent à l'action directe, à la violence ouverte, en attaquant en pleine rue les victimes du lock-out et leurs amis. Certes, quand il sont ainsi attaqués, les ouvriers se défendent, comme ils en ont le droit, par les moyens qui leur semblent les mieux adaptés à la situation.

Seulement dans ce cas la police intervient. C'est ainsi que, depuis plus de 16 semaines, les camarades tailleurs de pierre à St-Margrethen luttent dans les conditions les plus difficiles contre le patronat des carrières et ses agents.

Malgré que le patronat a fini par trouver un certain nombre de kroumirs dans la province du Palatinat, malgré la puissance de l'Association patronale du bâtiment, et sans craindre l'attitude hostile de la police locale et d'une partie de la population incapable de reconnaître les bons droits de l'ouvrier dans sa lutte pour l'existence, les 50 ouvriers tailleurs de pierre, restant encore à St-Margrethen comme victimes du lock-out, ne se soumettront pas à la volonté de leurs patrons.

K.



Durée de travail et salaires des tapissiers en Suisse.

(De l'ouvrier sur Bois.)

Les documents ne se sont pas fait attendre longtemps. La commission centrale des tapissiers nous les a remis gracieusement. Il s'agit de connaître la durée de travail et le salaire hebdomadaire moyen qui sont actuellement en vigueur dans les villes de Zurich, St-Gall, Bâle, Berne, Lausanne et Genève. Il faudra ensuite mettre en parallèle la durée de travail et le salaire et établir une comparaison entre les 6 villes.

Prenons d'abord la durée du travail.

Villes	Heures de travail par semaine		
	Mini-mum	Maxi-mum	Moyenne
Zurich	51 ¹	56	53 ^{1/2}
Bâle	56	57	56 ^{1/4}
Genève	54 ^{1/4}	60	54 ^{1/4}
Lausanne	45 ²	60	59
Berne	56 ³	56 ^{1/2}	56
St-Gall	53 ⁴	60	57 ^{1/4}

¹ 56 tapissiers travaillent 52 heures par semaine et 4 tapissiers 51 heures.

² 10 collègues 60 heures et 17 collègues 58^{1/2} heures.

³ Tous les collègues travaillent 56 heures, sauf 1 collègue 56^{1/2} heures.

⁴ 11 collègues travaillent 60 heures et 15 collègues 56^{1/2} heures.

Si l'on veut arriver à une conclusion, il faut mettre en ligne la moyenne de la durée de travail par semaine. C'est Zurich qui marche au premier rang, puis Genève, Berne, Bâle, Lausanne et St-Gall. Dans les trois villes de Genève, St-Gall et Lausanne il y a, le tableau ci-haut l'indique, des ateliers de tapisserie où règne encore la vieille coutume, la semaine de travail de 60 heures. Ce sont probablement de petits ateliers avec un ouvrier seulement, et où l'employeur, aux étroites vues, se figure que ce ne soit pas de trop que de gratter 10 heures quotidiennement. Du reste, des fruits retardés ont toujours existé. Les tapissiers de Zurich, de Berne et de St-Gall ont dû arracher de haute lutte la diminution du temps de présence dont ils jouissent maintenant, tandis qu'à Genève les patrons tapissiers l'ont accordée sans y être poussés par des moyens catégoriques. A Zurich, les premiers cinq jours de la semaine sont de 9 heures, de même à Genève pour la plupart des collègues. A Bâle, Berne et St-Gall de 9^{1/2} heures. A Lausanne de 10 heures.

Abordons maintenant le salaire gagné dans les villes mentionnées.

Villes	Salaire par semaine		
	Mini-mum	Maxi-mum	Moyenne
Zurich	fr. 32.—	fr. 52.—	42.17
Bâle	27.—	45.—	38.20
Genève	36.—	45.—	37.40
Lausanne	24.—	42.—	34.60
Berne	32.—	43.—	36.80
St-Gall	27.—	45.60	39.91

La diversité du salaire moyen, qui se dégage de ces chiffres, vaut de s'y arrêter un court instant. La rémunération hebdomadaire que reçoit un tapissier, est la plus forte à Zurich et la plus basse à Lausanne. Et pourquoi? Puisque l'on prétend souvent que le coût de la vie est le régulateur du taux des gains, faut-il en déduire qu'à Lausanne la vie est moins chère qu'à Zurich? Pas du tout. La récente brochure de l'Union suisse des fédérations syndicales nous a révélé que les prix des vivres, vêtements et les loyers étaient à peu près au même niveau élevé dans l'un comme dans l'autre des deux endroits précités. Il faut donc rechercher les causes ailleurs.

Un des motifs est la force et le degré du groupement syndical, grâce auquel les tapissiers de Zurich, Bâle, St-Gall, etc., ont pu s'assurer de meilleurs gains et de plus courtes journées de labeur que leurs camarades des places où la cohésion ouvrière n'est pas aussi développée ou même n'existe pas encore. Pourtant, l'organisation est

le levier servant à influencer les conditions de travail, la durée de présence et les salaires. Il s'agit de le démontrer sur la base de la statistique, en faisant une comparaison entre le salaire hebdomadaire moyen et la durée de travail normale par semaine. Dans le tableau comparatif qui suit, le rang des villes est classé d'après la durée de présence.

Villes	Par semaine	
	Heures de travail	Salaire
		fr.
Zurich	53 ^{1/2}	42.17
Genève	54 ^{1/4}	37.40
Berne	56	36.80
Bâle	56 ^{1/4}	38.20
St-Gall	57 ^{1/4}	39.91
Lausanne	59	34.60

Les tapissiers de Zurich, malgré qu'ils travaillent moins longtemps, gagnent, en moyenne, fr. 7.57 de plus par semaine que les tapissiers de Lausanne. Si, entre Zurich et Genève, le salaire marque une différence, c'est que dans cette dernière ville l'association corporative est moins développée. Ce dernier cas ne contribue cependant nullement à affaiblir la puissance de la vérité que, plus la journée de travail est courte, plus le salaire est élevé.

P.



Mouvement syndical international.

Les syndicats allemands en 1911.

L'an 1911 vient à peine de disparaître que déjà nos camarades syndiqués d'outre-Rhin publient de très suggestifs renseignements sur l'accroissement considérable de leurs effectifs. En Allemagne, parallèlement à la marée montante du socialisme, nous constatons avec autant de satisfaction la croissance incessante du nombre des ouvriers organisés professionnellement.

A la fin de l'année 1910, l'effectif de ceux-ci avait atteint le chiffre respectable de 2,128,021 membres. Nous savons aujourd'hui — grâce aux bordereaux des différentes fédérations, dont la majeure partie s'étendent sur le troisième trimestre et la plus petite sur le deuxième trimestre 1911, et qui sont complétés par les indications de la statistique du chômage, publiée par les fédérations professionnelles dans la *Feuille officielle du Travail* — que l'effectif des ouvriers syndiqués est de 2,378,034 membres.

Comparativement au résultat du même trimestre de l'année 1910, nous obtenons une augmentation de 301,386 ou de 14,65 pour cent. Dans ces chiffres ne sont englobées que 49 fédérations. Ceux concernant les tonneliers et les imprimeurs de musique manquent encore. Mais ils n'apporteront probablement aucun changement sensible au résultat final. Sans vouloir se laisser entraîner à des raisonnements hypothétiques, nos camarades allemands espèrent que l'augmentation moyenne de 14,65 pour cent se maintiendra également pour les chiffres de fin d'année 1911. Ils s'attendent en conséquence à apprendre prochainement un accroissement total de 312,000 membres dans la dernière période, ce qui portera leur nombre à 2,440,000 adhérents.

Pour parer à tout malentendu nous ferons remarquer que nous ne possédons que les indications fournies par les syndicats affiliés à la Centrale allemande. Le nombre des ouvriers syndiqués d'Allemagne est en réalité plus élevé, car toutes les organisations syndicales ne font pas